

# Annonces Légales

Arrêté SG/DCL/BRGE du 28 décembre 2023 portant la liste des journaux habilités à recevoir les annonces judiciaires et légales valables du 1er janvier au 31 décembre 2024 pour la Guadeloupe.

## MODIFICATION

FCI01592

### SCI PLATEAU DU BAILLY

SCI au capital de 1 000 €.  
Siège social : FONDS THEZAN  
97180 SAINTE ANNE  
RCS de Pointe-à-Pitre 883 940 850

### MODIFICATION DE DENOMINATION ET CHANGEMENT DE SIEGE SOCIAL

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 8 avril 2023, il a été décidé de modifier la dénomination sociale de la société anciennement PLATEAU DU BAILLY qui devient à compter du 1er janvier 2024 : KAZABLISS. L'article 3 des statuts a été modifié en conséquence. Modification au RCS de Pointe-à-Pitre Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 8 avril 2023, il a été décidé le transfert du siège social à compter du 1er janvier 2024 et de modifier l'article 4 des statuts comme suit : - Ancienne mention : le siège social de la société est fixé au FONDS THEZAN 97180 SAINTE ANNE. - Nouvelle mention : le siège social de la société est fixé au RUE MASSABIELLE, TOUR MASSABIELLE RDC C/O SCI FLONIS 97110 POINTE A PITRE. L'inscription modificative sera portée au RCS de Pointe-à-Pitre.

FLORENCE CAIXAS GERANTE

## DISSOLUTION

FC07308

### Société ARMATURES DE GUADELOUPE

Société par actions simplifiée  
à associée unique au capital de 120.000 €  
siège social : Zone Industrielle "La Jaula"  
97129- LE LAMENTIN  
R.C.S.POINTE-A-PITRE 387 654 882

### AVIS DE DISSOLUTION

La société ARMATURES DE GUADELOUPE a été dissoute par déclaration en date du 18 Janvier 2024 souscrite par la société ARMATURES DE L'OCEAN, SAS au capital de 479.100 €, siège social : 4, rue M. Faraday, Immeuble Ampère, Hall B (44800) SAINT-HERBLAIN, R.C.S. NANTES 433 869 773.

Cette déclaration de dissolution sera déposée au Greffe du Tribunal de Commerce de POINTE-A-PITRE. Conformément aux dispositions de l'article 1844-5, alinéa 3, du Code Civil et de l'article 8 alinéa 2 du décret n° 78-704 du 3 juillet 1978, les créanciers de la société ARMATURES DE GUADELOUPE peuvent former opposition à la dissolution dans un délai de trente jours à compter de la publication du présent avis.

Les oppositions doivent être présentées devant le Tribunal de Commerce de POINTE-A-PITRE.

Pour avis,  
La Présidente

## VENTES

FC07307



SCP MORTON & ASSOCIÉS  
Avocats au Barreau  
de Guadeloupe, Saint-Martin,  
Saint-Barthélemy  
30 Rue Delgrès  
97110 POINTE A PITRE  
Tél 0590 82 32 45

### AVIS DE VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

En l'audience du JUGE DE L'EXÉCUTION  
du TRIBUNAL JUDICIAIRE  
Nouveau Palais de Justice  
16 rue Dugommier  
97110 POINTE À PITRE  
aura lieu une adjudication  
LE JEUDI 21 MARS 2024 à 10h00

Il sera procédé à la vente aux enchères publiques au plus offrant et dernier enchérisseur des immeubles dont la désignation suit :

#### À LA DEMANDE :

La SELARL BCM, Administrateur Judiciaire, RCS de LYON Siren 832 377 691 domiciliée en son établissement de Guadeloupe sis Immeuble Marina Center - Blanchard 97 190 Le Gosier, représentée par Maître Eric BAULAND

#### DESCRIPTION :

En la commune de SAINTE-ANNE (97180) une parcelle de terre sise dans le lotissement Saint Sulpice et cadastrée sous les relations suivantes :

#### Section-Numéro-Lieudit-Contenance

AT - 323 - Burat - 17a 87ca  
Sur laquelle est éditée une maison comprenant une buanderie, un débarras, un garage, un rez-de-chaussée, un séjour, une chambre avec salle de bains attenante, deux chambres avec cabinet de toilette, une cuisine, un wc, un dégagement, une galerie, une terrasse, trois balcons aux chambres. Cette description date de 25 ans.

Le bien est occupé par un tiers sans droit ni titre.

#### CONDITIONS DE LA VENTE :

Tout intéressé peut prendre communication du cahier des conditions de vente au greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire 16 rue DUGOMMIER POINTE-A-PITRE, Palais de justice ou au cabinet de la SELARL SCP MORTON & ASSOCIÉS sur rendez-vous pris au 05 90 82 32 45.

Les enchères doivent être portées par ministère d'avocat inscrit au Barreau de Guadeloupe, Saint-Martin & Saint-Barthélemy.

Une seule visite des lieux sera organisée.

La vente aura lieu le JEUDI 21 MARS 2024 sur la mise à prix de :

**CENT CINQUANTE NEUF MILLE EUROS (159 000 €) Frais en sus.**

Fait à POINTE-A-PITRE, le 22 janvier 2024

Signé :

La SELARL SERVICES CONSEILS PLAI-DOIRIES MORTON & ASSOCIÉS représentée par

Maître Louis-Raphaël MORTON

Doss n° 20200495-LRM/KL

FC07309



SCP MORTON & ASSOCIÉS  
Avocats au Barreau  
de Guadeloupe, Saint-Martin,  
Saint-Barthélemy  
30 Rue Delgrès  
97110 POINTE A PITRE  
Tél 0590 82 32 45

### AVIS DE VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

En l'audience  
du JUGE DE L'EXÉCUTION  
du TRIBUNAL JUDICIAIRE  
de POINTE-A-PITRE,  
Nouveau Palais de Justice  
16 rue Dugommier  
97110 POINTE-A-PITRE  
aura lieu une adjudication  
LE JEUDI 21 MARS 2024 à 10H00

Il sera procédé à la vente aux enchères publiques au plus offrant et dernier enchérisseur des immeubles dont la désignation suit :

#### À LA DEMANDE :

La société dénommée EOS FRANCE, Société par actions simplifiée au capital de 18 300 000,00 € immatriculée au RCS de PARIS sous le n° 488 825 217, dont le siège social est 74 rue de la Fédération 75015 PARIS 15, agissant poursuites et diligences de ses représentants légaux, domicilié en cette qualité audit siège.

#### DESCRIPTION :

Les biens et droits immobiliers situés sur la commune de BAIÉ MAHAULT (97122) au lieudit 29 lotissement Ti Savanne à Belcourt sur une parcelle de terre cadastrée sous les relations suivantes :

#### Section-Numéro-Lieudit-Contenance

AX - 1518 - Belcourt - 04a 02ca  
Sur laquelle est éditée une maison sur deux niveaux avec piscine et jardin. Elle comprend une cuisine, un séjour, une salle d'eau et 3 chambres, et une mezzanine dans les combles on trouve un wc, une bibliothèque, une chambre. Une extension à l'est avec cuisine, une extension au nord comprenant une salle d'eau, un bureau, des combles, une chambre.

Le bien est occupé en vertu d'un bail d'habitation meublé à titre gratuit d'une durée de 6 ans renouvelable, daté du 01-01-2014.

#### CONDITIONS DE LA VENTE :

Tout intéressé peut prendre communication du cahier des conditions de vente au greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire 16 rue DUGOMMIER POINTE-A-PITRE, Palais de justice ou au cabinet de la SELARL SCP MORTON & ASSOCIÉS sur rendez-vous pris au 05 90 82 32 45.

Les enchères doivent être portées par ministère d'avocat inscrit au Barreau de Guadeloupe, Saint-Martin & Saint-Barthélemy.

Une seule visite des lieux sera organisée.

La vente aura lieu le JEUDI 21 MARS 2024 sur la mise à prix de :

**CENT TREIZE MILLE EUROS (113 000 €) Frais en sus.**

Fait à POINTE-A-PITRE, le 22 janvier 2024

Signé :

La SELARL SERVICES CONSEILS PLAI-DOIRIES MORTON & ASSOCIÉS représentée par

Maître Louis-Raphaël MORTON

Doss n° 20220284-LRM/ KL

FC07310



SCP MORTON & ASSOCIÉS  
Avocats au Barreau  
de Guadeloupe, Saint-Martin,  
Saint-Barthélemy  
30 Rue Delgrès  
97110 POINTE A PITRE  
Tél 0590 82 32 45

### AVIS DE VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

En l'audience  
du JUGE DE L'EXÉCUTION  
du TRIBUNAL JUDICIAIRE  
de POINTE-À-PITRE,  
Nouveau Palais de Justice  
16 rue Dugommier  
97110 POINTE-A-PITRE  
aura lieu une adjudication  
LE JEUDI 21 MARS 2024 à 10H00

Il sera procédé à la vente aux enchères publiques au plus offrant et dernier enchérisseur des immeubles dont la désignation suit :

#### À LA DEMANDE :

Maître Marie-Agnès DUMOULIN, Mandataire Judiciaire, domicilié 7 rue du Morne Ninine - La Marina 97190 LE GOSIER

#### DESCRIPTION :

Les biens et droits immobiliers situés sur la commune de GOURBEYRE (97113) sur une parcelle cadastrée sous les relations suivantes :

#### Section-Numéro-Lieudit-Contenance

AB - 925 - Ruelle du Galion - 05a 34ca

Il s'agit d'un terrain nu.

Et constitution d'une servitude de passage :

Fonds dominant : AB 923 - AB 924 - AB 925 - AB 926 - AB 927 - AB 928 - AB 930

Fonds servant : AB 922 - AB 923 - AB 924 - AB 925 - AB 926 - AB 927 - AB 928

#### CONDITIONS DE LA VENTE :

Tout intéressé peut prendre communication du cahier des conditions de vente au greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire 16 rue DUGOMMIER POINTE-A-PITRE, Palais de justice ou au cabinet de la SELARL SCP MORTON & ASSOCIÉS sur rendez-vous pris au 05 90 82 32 45.

Les enchères doivent être portées par ministère d'avocat inscrit au Barreau de Guadeloupe, Saint-Martin & Saint-Barthélemy.

Une seule visite des lieux sera organisée.

La vente aura lieu le JEUDI 21 MARS 2024 sur la mise à prix de :

**TRENTE-DEUX MILLE CENT QUARANTE-SIX EUROS (32 146 €)**

Avec possibilité de baisse de mise à prix immédiate de 30% en cas de carence d'enchères

Frais en sus.

Fait à POINTE-A-PITRE, le 24 janvier 2024

Signé :

La SELARL SERVICES CONSEILS PLAI-DOIRIES MORTON & ASSOCIÉS représentée par

Maître Louis-Raphaël MORTON

Doss n° 20220346-LRM/ KL

Abonnez-vous en ligne : [www.leprobant.fr](http://www.leprobant.fr)

Notre mail : [contact@leprobant.fr](mailto:contact@leprobant.fr)

Notre téléphone :

0590 22 24 39

# Annonces Légales

Arrêté SG/DCL/BRGE du 28 décembre 2023 portant la liste des journaux habilités à recevoir les annonces judiciaires et légales valables du 1er janvier au 31 décembre 2024 pour la Guadeloupe.

## MARCHÉ PUBLIC

FC07311



### AVIS D'APPEL A LA CONCURRENCE

**Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : Région Guadeloupe.**

Correspondant : M. le président du conseil régional, avenue Paul Lacavé ; Petit-Paris 97 100 BASSE-TERRER.

Tél. : 05-90-80-40-40, télécopieur : 05-90-80-41-59 ; courriel : dcp-region@cr-guadeloupe.fr ;

Adresse internet : <http://www.region-guadeloupe.fr> ;

Adresse internet du profil d'acheteur : <http://www.eguadeloupe.com>.

**Objet du marché :** Etude sur les perspectives et évolutions du secteur aérien au départ et à destination de la zone caraïbe. Il s'agit de la réalisation d'une étude concernant les perspectives et évolutions des dessertes aériennes au départ et vers la zone caraïbe.

**Type de marché :** marché de services. Forme du marché : La forme retenue pour l'exécution du contrat est ordinaire, il n'est pas fractionné, il s'agit d'un marché unique.

**Type de procédure :** procédure adaptée conformément aux dispositions de l'article L2123-1 du Code de la Commande Publique.

**Allotissement :** La consultation n'est pas décomposée en lots pour les motifs suivants : Impossible d'identifier des prestations distinctes.

**Variante :** les variantes ne sont pas autorisées.

**Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent :** Le paiement s'effectue suivant les règles de la comptabilité publique et selon les dispositions du décret n° 2013-269 du 29 mars 2013 relatif à la lutte contre les retards de paiement dans les contrats de commande publique.

Toutes les demandes de paiement (factures et états d'acompte) se feront obligatoirement de façon dématérialisée via le portail Chorus Pro: <https://chorus-pro.gouv.fr>. Les factures arrivant par un autre canal (voie postale) seront systématiquement rejetées.

Le délai global de paiement ne peut excéder 30 jours. En cas de retard, le taux des intérêts moratoires est égal au taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à ses opérations principales de refinancement les plus récentes, en vigueur au premier jour du semestre de l'année civile au cours duquel les intérêts moratoires ont commencé à courir, majoré de huit points de pourcentage.

Une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement sera également due dès le premier jour de retard.

Sauf renoncement, une avance est prévue si le montant du contrat est supérieur à 50 000 € HT et le délai d'exécution supérieur à 2 mois. Le taux de l'avance est fixé à 30% (option A du CCA) si le titulaire ou le sous-traitant est une PME, dans les conditions prévues à l'article R. 2191-7 du Code de la commande publique.

Unité monétaire utilisée, l'euro.

**Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :**

**Document : Descriptif**

**Situation juridique**

- Déclaration du candidat (DC2) : Déclaration individuelle du candidat ou du membre du groupement (DC2 disponible sur le site du ministère de l'Economie et des Finances)

- Formulaire DUME : Document unique de marché européen au format .xml remis de manière dématérialisée lors du dépôt de pli sur le profil acheteur

- Lettre de candidature (DC1) : Lettre de candidature Habilitation du mandataire par ses cotraitants (DC1 disponible sur le site du ministère de l'Economie et des Finances)

**Capacité économique et financière**

- Chiffre d'affaires : Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles

**Capacité technique et professionnelle : minima exigés**

- Moyens humains : Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années

- Moyens techniques / matériels : Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature

- Qualifications professionnelles : Certificats de qualifications professionnelles. La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen (certificats d'identité professionnelle, références de travaux attestant de la compétence de l'opérateur à réaliser la prestation)

- Titres d'études et professionnels : Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de service ou de conduite des travaux de même nature que celle du marché

- Références fournitures et services : Liste des principales fournitures ou des principaux services effectués (3 dernières années) indiquant le montant, la date et le destinataire, prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique

**Autres justificatifs**

- Certificat de régularité fiscale : Attestation délivrée par la DGFIP certifiant de la régularité de la situation de l'attributaire au regard de ses obligations fiscales

- Certificat de régularité sociale : Attestation délivrée par l'URSSAF ou par d'autres organismes sociaux selon l'entreprise

- Attestation d'assurance - Extrait KBIS ou tout document équivalent délivré par l'autorité judiciaire ou administrative compétente du pays d'origine ou d'établissement du candidat attestant de l'absence de cas d'exclusion - Bilans ou extraits de bilans concernant les trois dernières années des opérateurs économiques pour lesquels l'établissement des bilans est obligatoire en vertu de la loi - Redressement judiciaire : Copie du ou des jugements prononcés en cas de redressement judiciaire

**Critères d'attribution :** offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

- **valeur technique de l'offre :** 60 %.

- **prix :** 40 %.

**Date limite de réception des offres :** le 19 février 2024, à 12 heures.

**Délai minimum de validité des offres :** 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

**Autres renseignements :** Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice : 2023PA0146.

**Conditions et mode de paiement pour obtenir les documents contractuels et additionnels :** Le DCE sera remis gratuitement par téléchargement sur le profil acheteur [www.eguadeloupe.com](http://www.eguadeloupe.com)

Adresse auprès de laquelle des renseignements complémentaires peuvent être obtenus :

Région Guadeloupe.  
Correspondant : Direction de la Commande Publique,

Avenue Paul Lacavé, Petit-Paris, 97100 Basse Terre,

Adresse internet : <http://www.eguadeloupe.com>.

**Renseignements complémentaires : Instance chargée des procédures de recours :**

Tribunal Administratif de Guadeloupe, 6 rue Victor Hugues 97 109 Basse-Terre, Télécopieur : 05-90-81-96-70, Tél. : 05-

90-81-45-38,

Courriel : [greffe.ta-basse-terre@juradm.fr](mailto:greffe.ta-basse-terre@juradm.fr),

Adresse internet : <http://www.ta-basse-terre.juradm.fr>.

**Date d'envoi du présent avis :** le 26 janvier 2024.

**Le président du Conseil Régional Ary CHALUS**

Abonnez

VOUS

en ligne

[www.leprobant.fr](http://www.leprobant.fr)

Une annonce

légale à

publier en

Guadeloupe ?

Simple Facile

Paiement

sécurisé

Votre

attestation

dans votre

boîte mail

24 H / 24

7 Jours / 7

[www.leprobant.fr](http://www.leprobant.fr)